

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

189 Cours de la Libération et du Général de Gaulle 38100 GRENOBLE

HI 1

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 14/12/2021

Valide jusqu'au : 14/06/2022

N° de commande : 206529

Adresse : 189 Cours de la Libération et du Général de Gaulle
38100 GRENOBLE

Cadastre :

38185 000 HI 1

Commune : GRENOBLE

Code postal : 38100

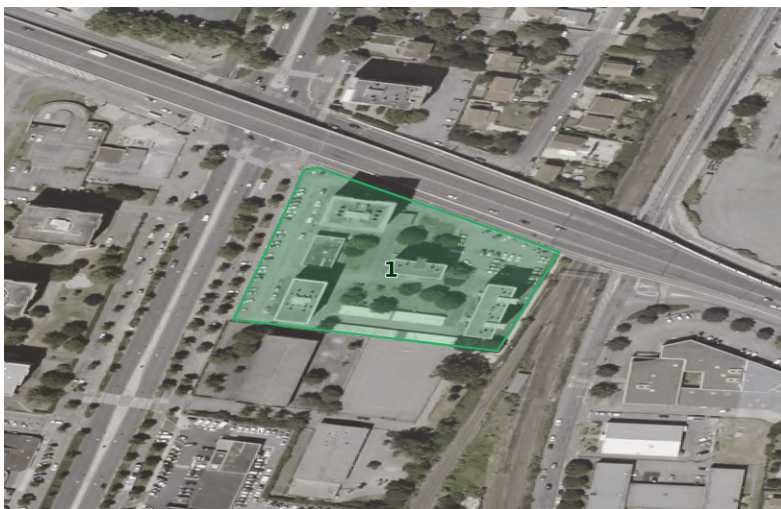
Code insee : 38185

Lat/Long : 45.16345305 , 5.71170476552275

Vendeur ou Bailleur :

M. YOUNES Mehdi

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire

RADON Niveau 1

SEISME Niveau 4

ENSA/PEB Aucun

Informatif : ERPS

BASOL 3

BASIAS 12

ICPE 1

Sols Argileux Faible ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel Inondation	[Approuvé] Le 30/07/2007 : Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Isère amont [Prescrit] Le 14/02/2019 : Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Drac aval
Exposition	HI 1 OUI
Risque minier	Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune
Risque technologique Risque industriel	[Prescrit] Le 21/12/2011 : Risque industriel Effet thermique [Prescrit] Le 21/12/2011 : Risque industriel Effet de surpression [Prescrit] Le 21/12/2011 : Risque industriel Effet toxique
Exposition	HI 1 NON
INFORMATIONS LEGALES	Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document. https://www.etat-risque.com/s/TZYS

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

2. Adresse ou parcelles

Code postal ou Insee

Commune

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N** Oui Non

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
Très faible

zone 2
Faible

zone 3
Modérée

zone 4
Moyenne

zone 5
Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

Vendeur ou Bailleur
M. YOUNES Mehdi

Date / Lieu
14/12/2021 / GRENOBLE

Acquéreur ou Locataire

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui Non

Révisé

Approuvé

Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON
Aucun

zone A¹
Très forte

zone B²
Forte

zone C³
modérée

zone D⁴
Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de : GRENOBLE
où est sis l'immeuble.

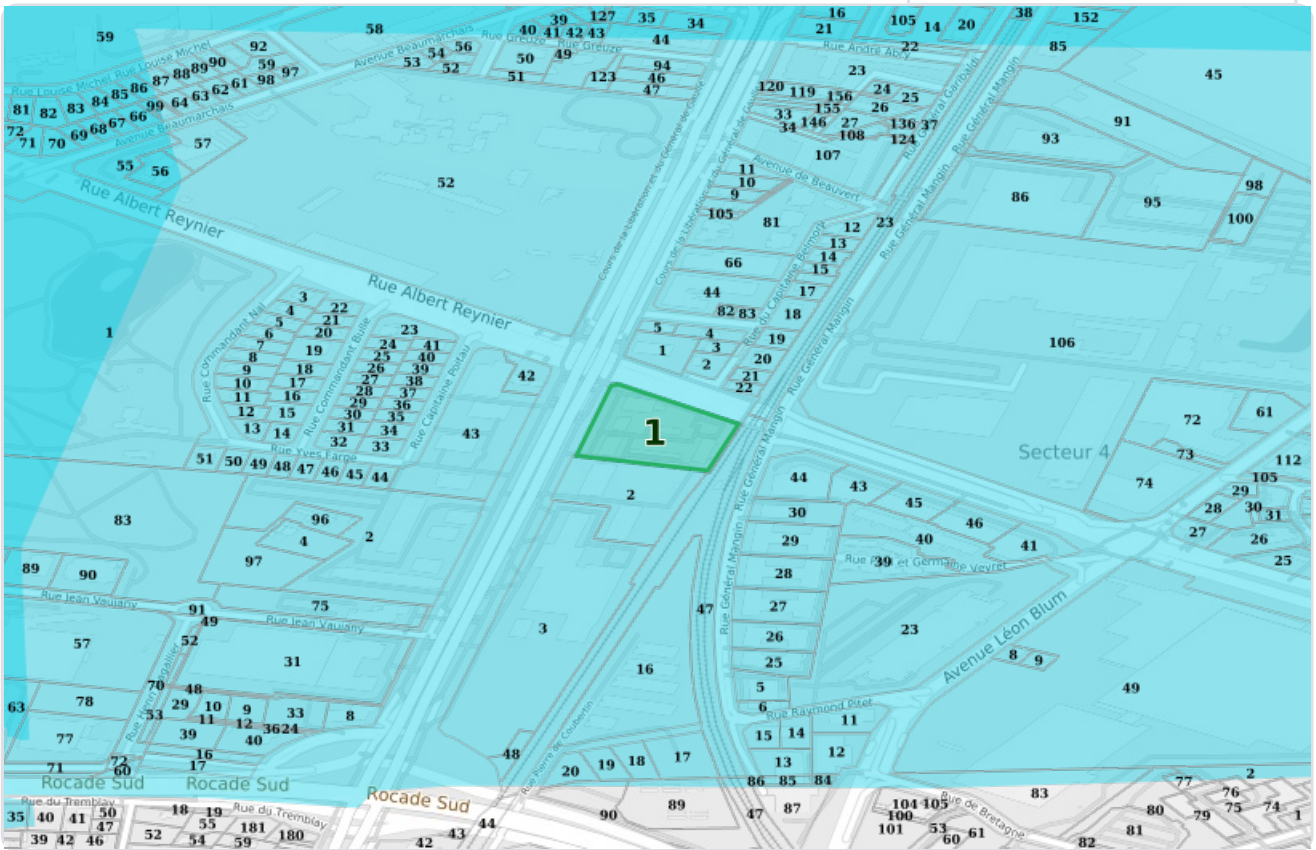
Vendeur ou Bailleur
M. YOUNES Mehdi

Date / Lieu
14/12/2021 / GRENOBLE

Acquéreur ou Locataire

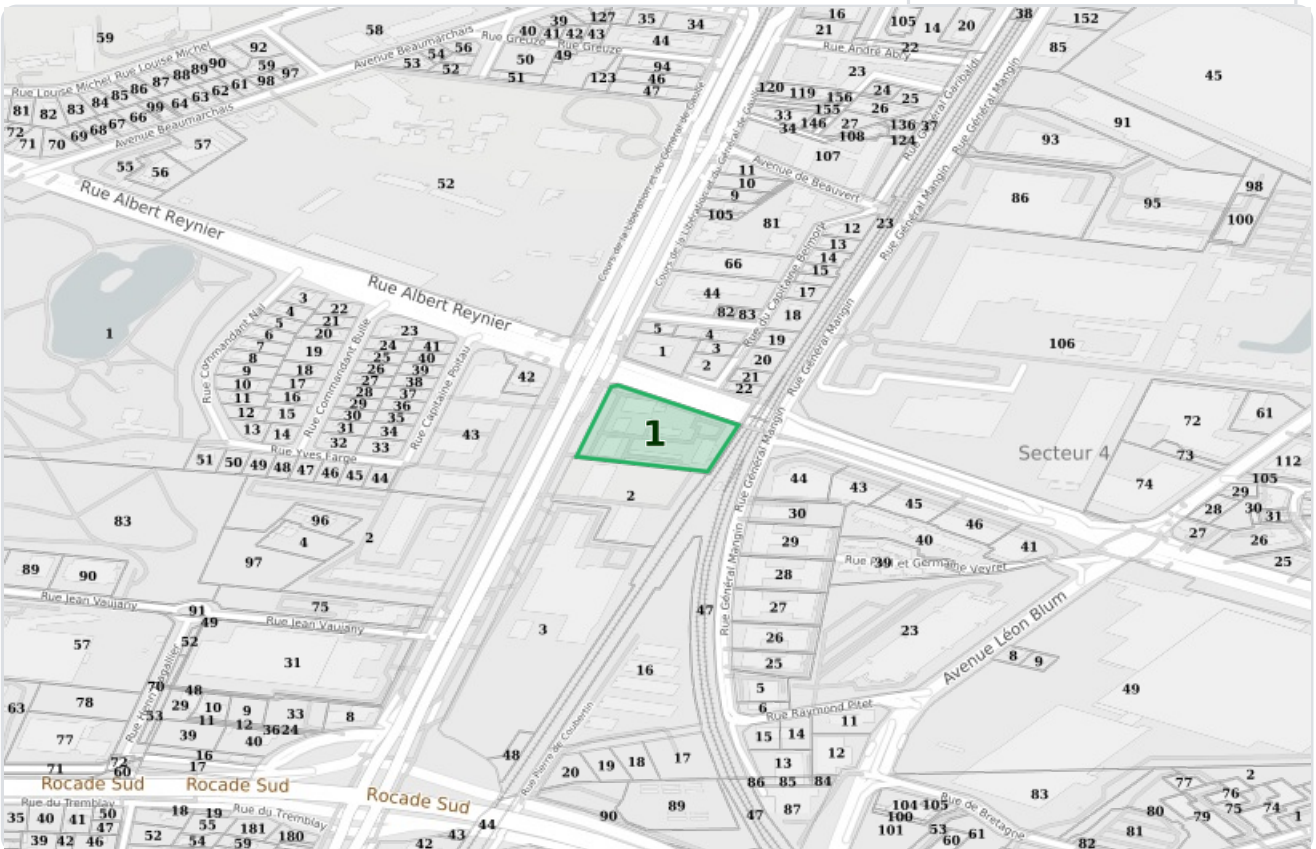
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus. consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

INONDATION



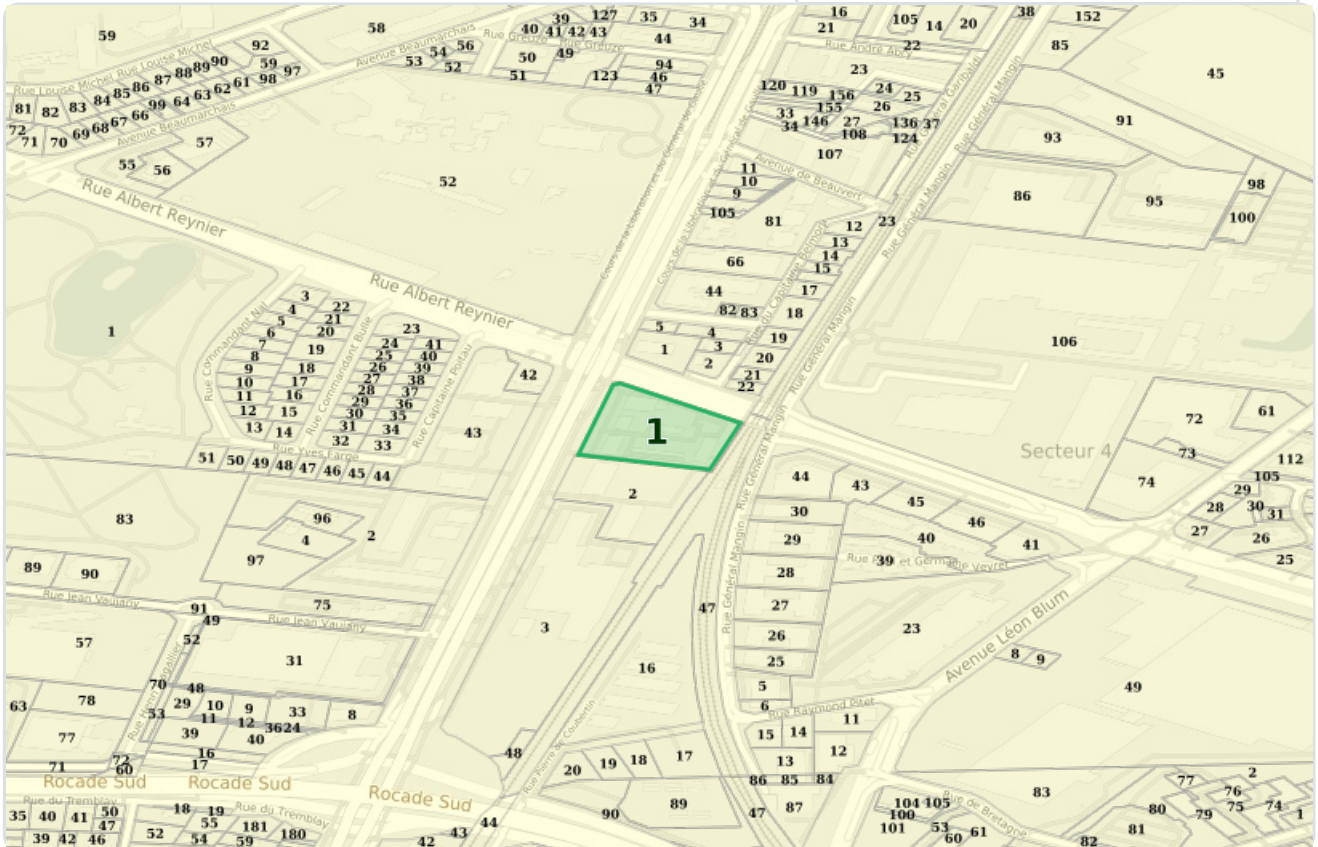
Inondation

RISQUE INDUSTRIEL



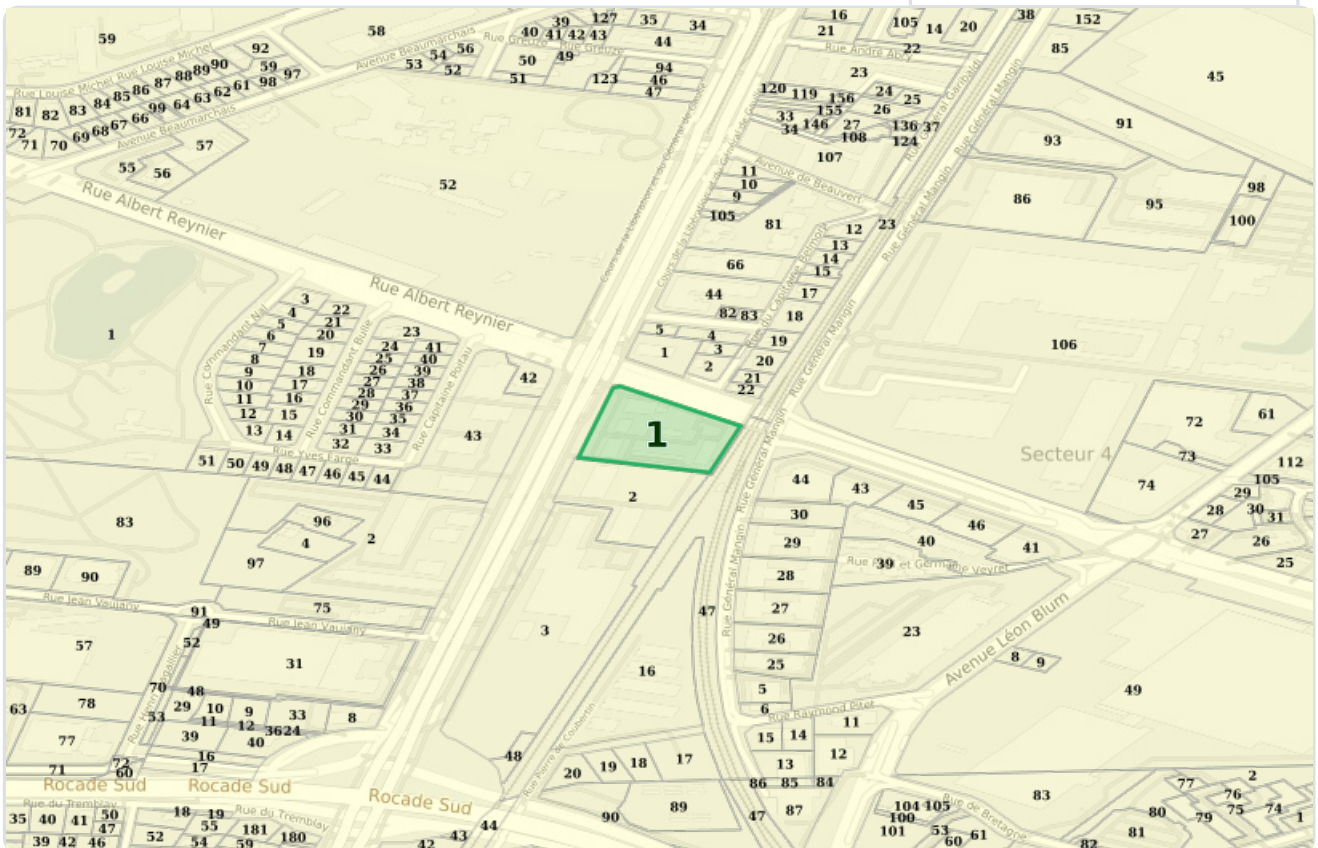
Technologique

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



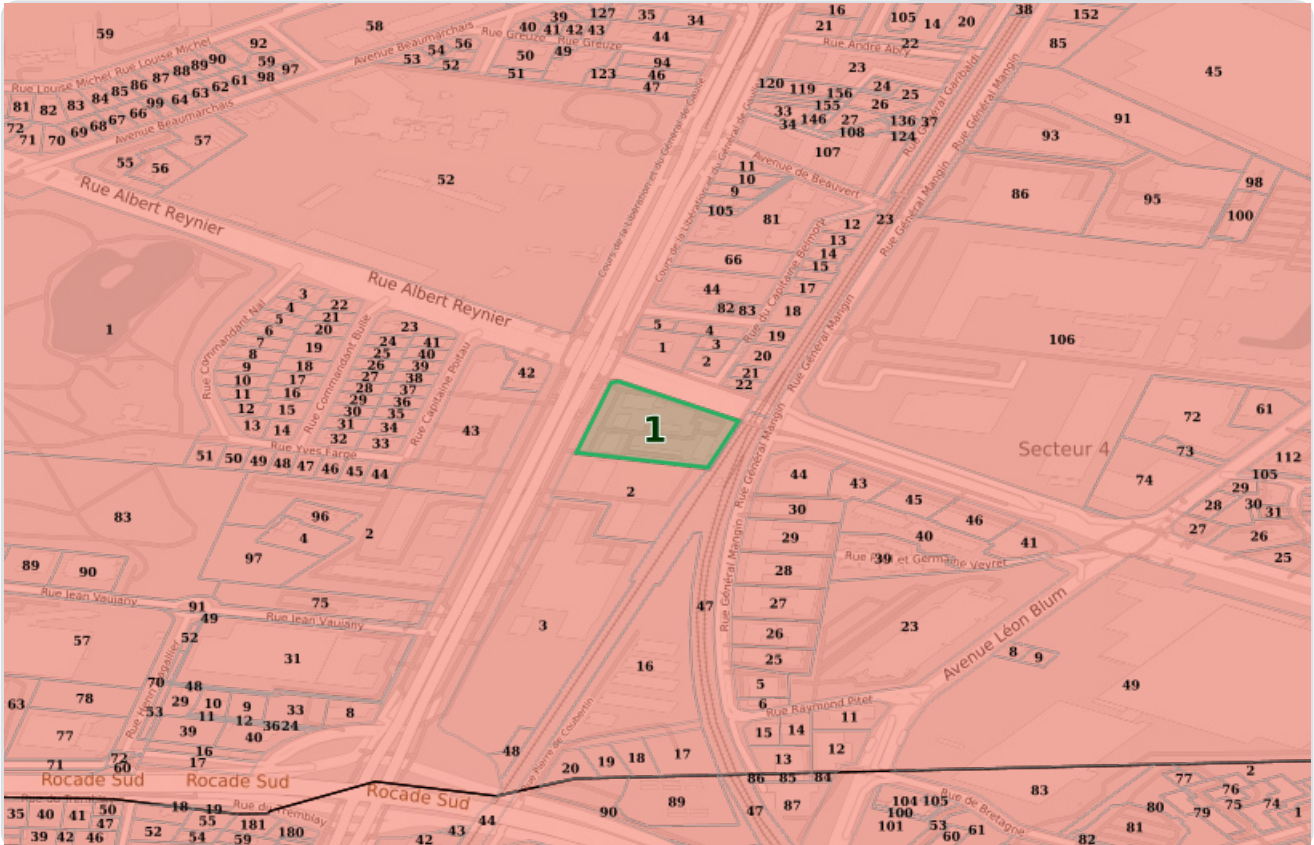
Faible
 Moyen
 Fort

RADON

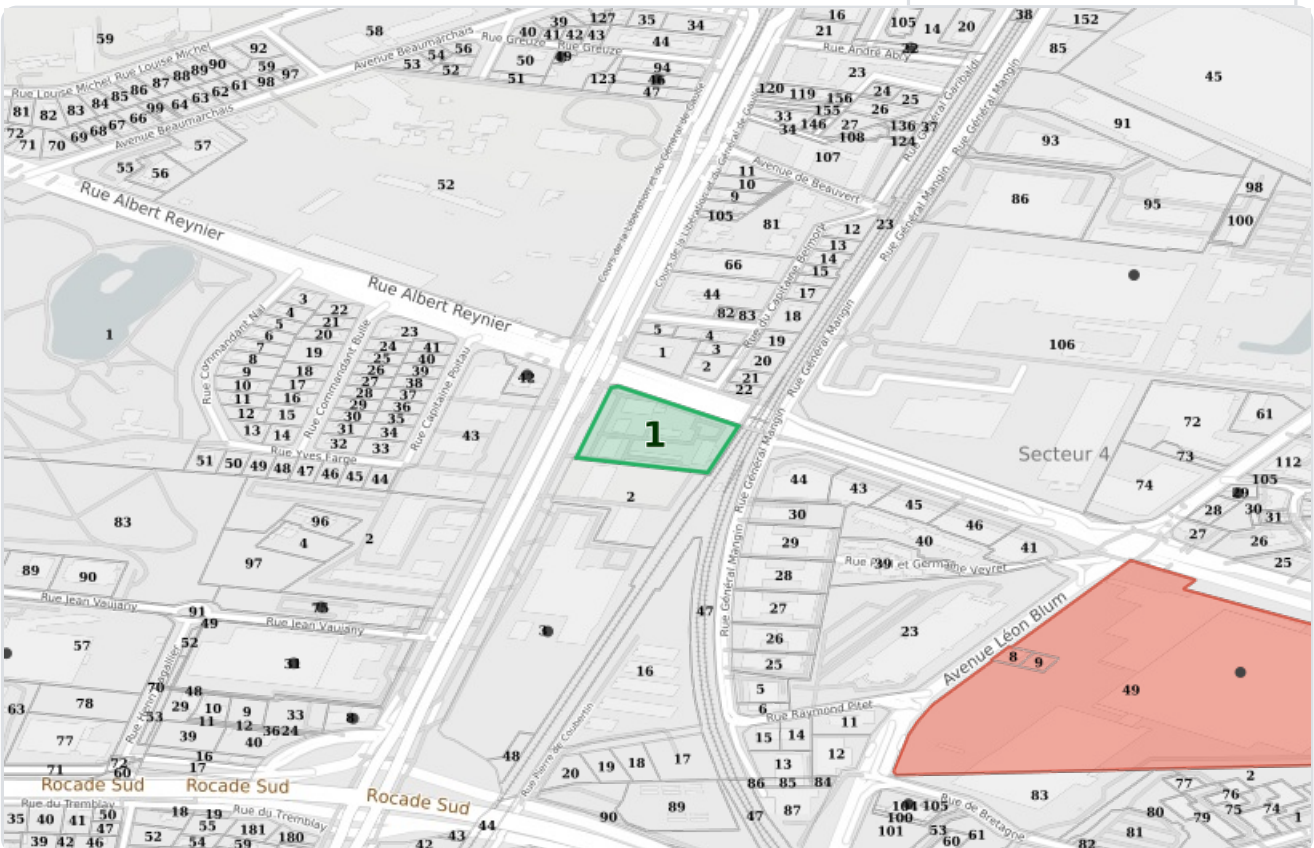


Niveau 1
 Niveau 2
 Niveau 3

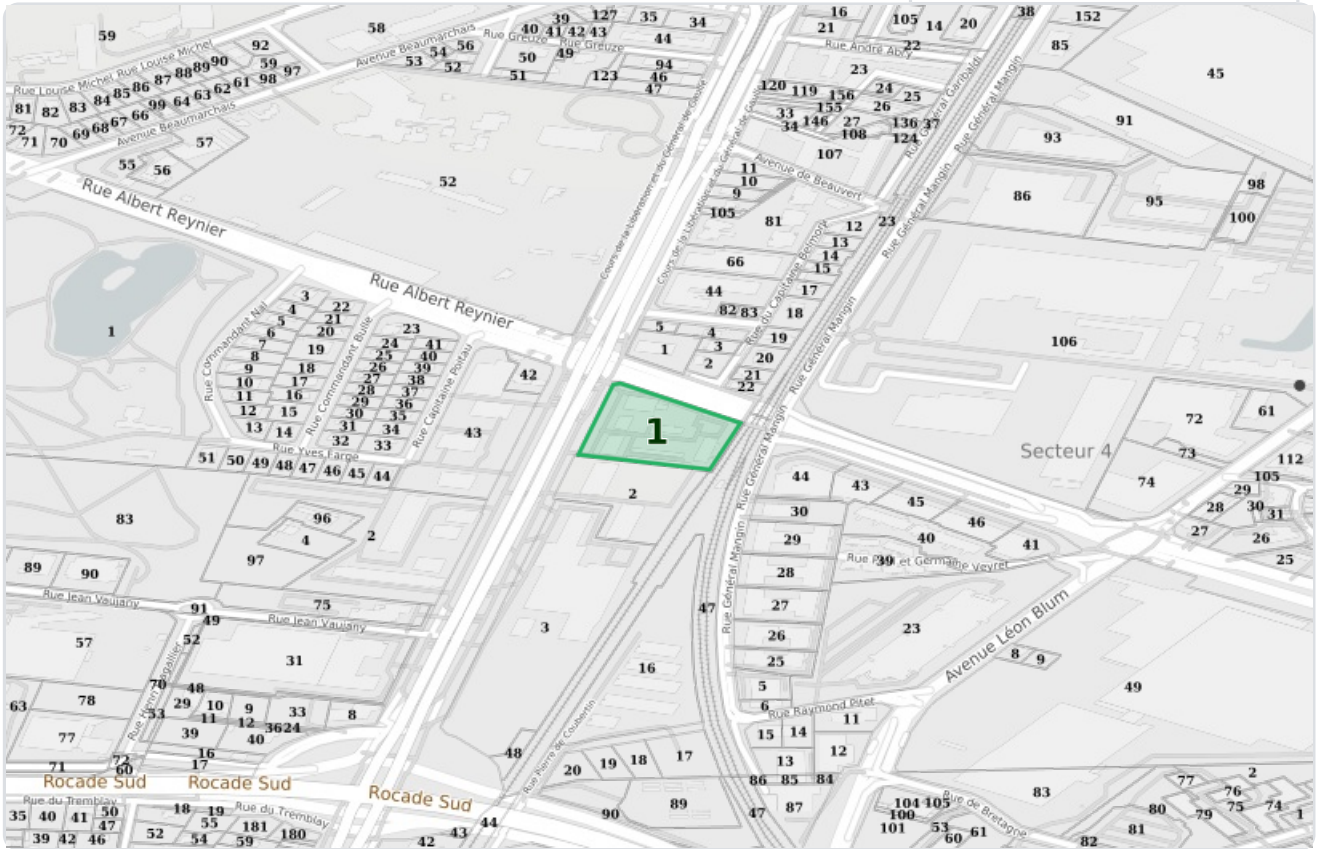
SÉISME



BASOL-BASIAS

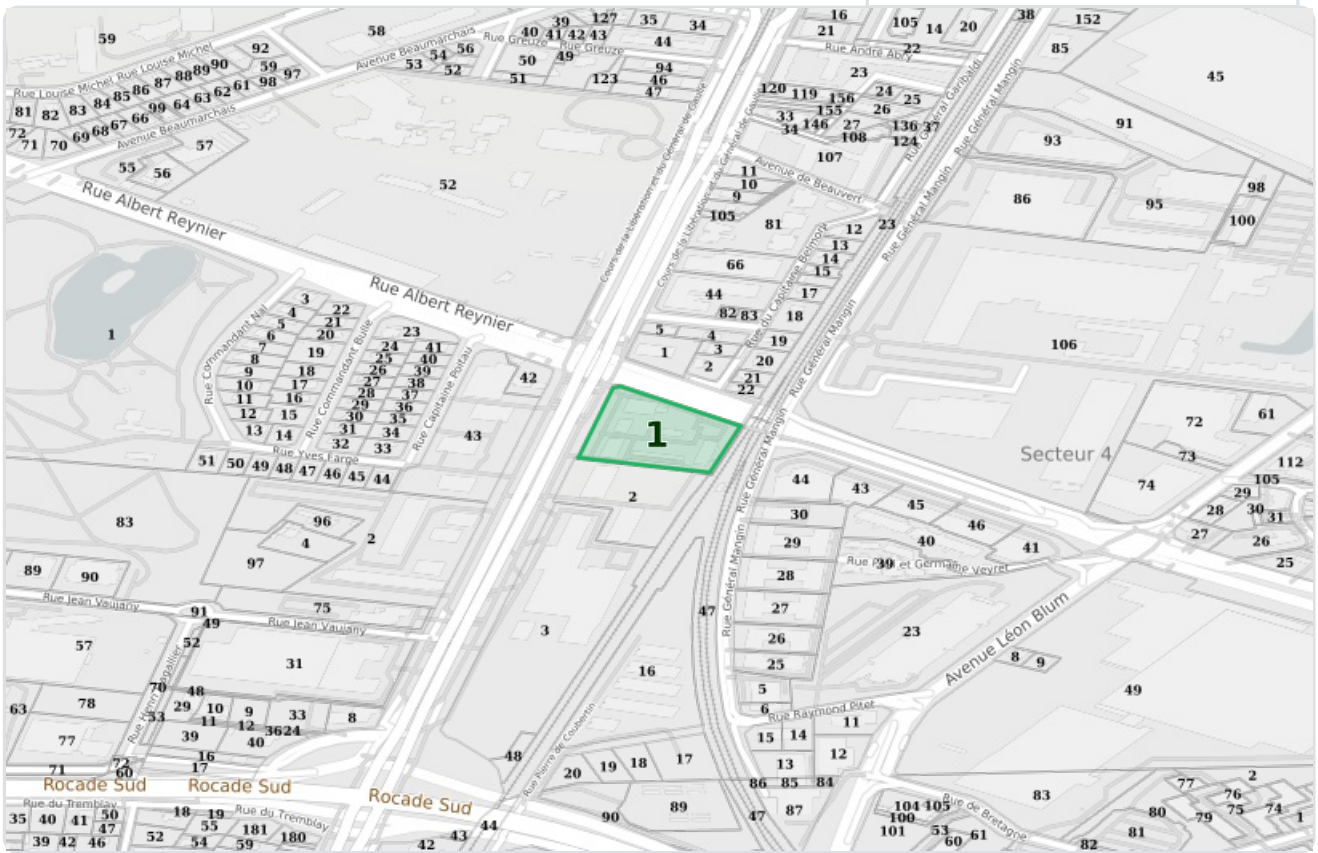


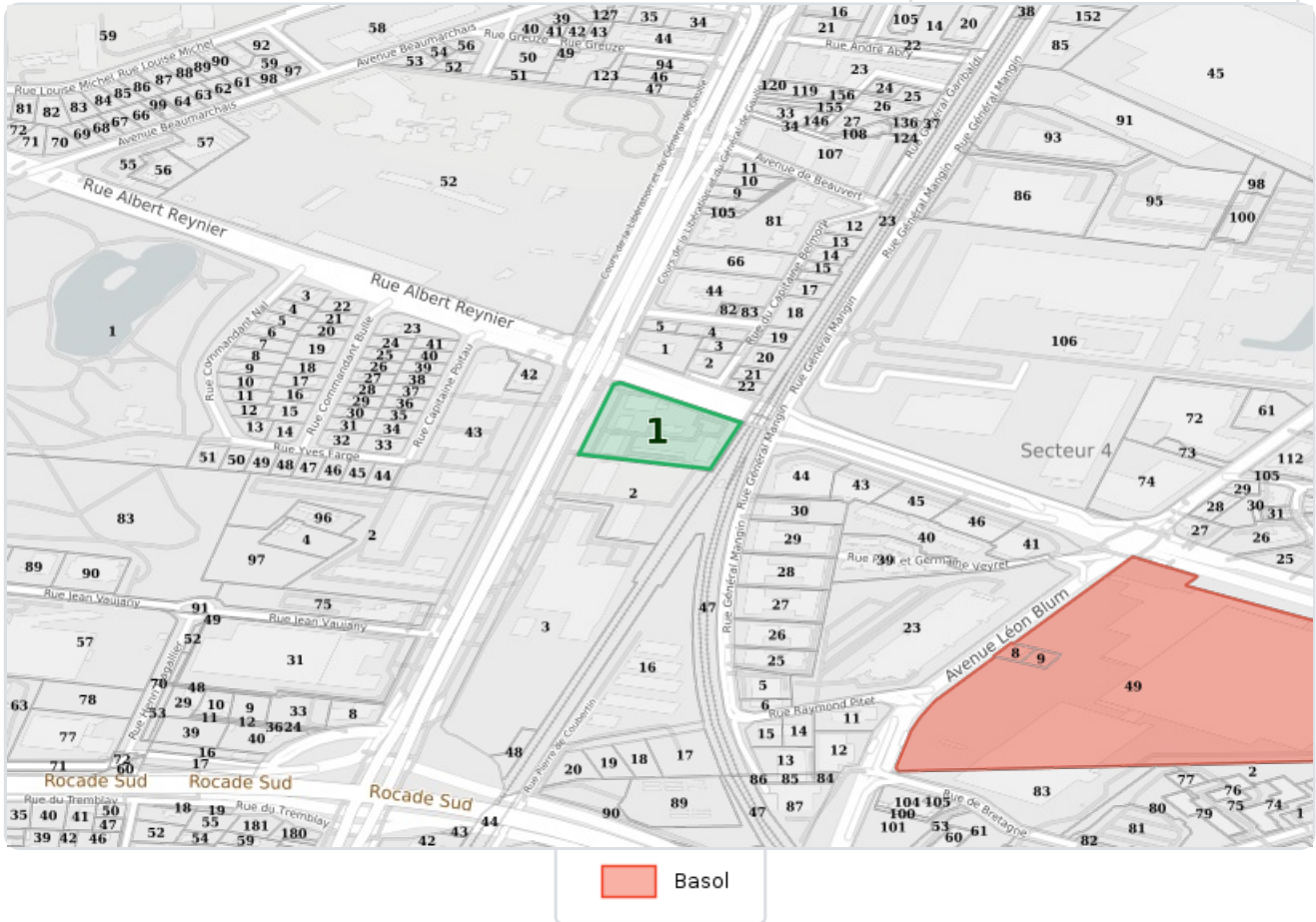
ICPE



● ICPE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)





Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	Société ESSO Standard Station service	61 mètres
-	SA Etablissements Bernard/ Peugeot Concessionnaire automobile	252 mètres
-	M. Garnier Alain; anc. Bleuse; anc. Bertini Garage du Rondeau/ station service	281 mètres
-	SDEM (Sté Dauphinoise d'Etudes et de Montages) ; NEYRPC Sté ; Stés NEYRET-BEYLIER et PICCARD-PICTER ALSTHOM POWER HYDRO; SDEM ; NEYRPC Sté (construction mécanique)	350 mètres
-	Boulangerie M. Boni Boulangerie (dépôt de mazout)	357 mètres
-	Porte de l'Ouest Automobiles S.A. (Gourdel Philippe) Vente, Garage automobile	358 mètres
-	Hotel des Tilleuls Dépôt de propane (non retenu dans Basias)	412 mètres
-	Rovira Henri "Laverie et nettoyage à sec"	452 mètres
-	Société Anonyme ALLIBERT EXPLOITATION, anc. Abrasifs L. Sauverzac Usine de fabrication d'objets en plastiques	469 mètres
-	Société des Pétroles SHELL-BERRE Station service	483 mètres
-	Société Minitubes Société Minitubes	486 mètres
-	SARL Mecanex (Barbeton René) Atelier de mécanique générale - Mecanex	486 mètres

Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

Base de données de pollution des SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
SSP000053601	FONCIERE DU DAUPHINE - GEODIS (Ex Castorama) GRENOBLE	314 mètres
SSP001140501	Alstom Power Hydro GRENOBLE	400 mètres
SSP001012101	Station SHELL (ESMONIN) GRENOBLE	470 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
0061.02961	GE HYDRO FRANCE GRENOBLE	388 mètres

Préfecture : Isère

Commune : GRENOBLE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

189 Cours de la Libération et du Général de Gaulle 38100 GRENOBLE
38100 GRENOBLE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	11/08/1986	12/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	09/09/1993	10/09/1993	02/02/1994	18/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

14/12/2021

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom du vendeur ou du bailleur

M. YOUNES Mehdi

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr